

DECISION IRSN N°307

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN),

- Vu les articles L592-45 à L592-49 et R592-39 à R592-61 du code de l'environnement,
- Vu le décret du 21 avril 2021 portant renouvellement des fonctions du directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire – M. NIEL (Jean-Christophe),
- Vu la note d'organisation IRSN N°1 modifiée relative aux conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'IRSN,
- Vu l'accord de collaboration « OECD NEA Fire incident records exchange project – Phase seven 2023-2025 », référencé IRSN 2023-0028.

Décide :

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Sylvain SUARD**, chef du Laboratoire d'Expérimentation des Feux (LEF) au sein du Service des Agressions Internes et des risques Industriels (SA2I), à l'effet de signer, au nom du Directeur général de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), tout acte relatif à la participation de l'IRSN au Management Board et aux missions de celui-ci telles que définies dans l'article 3 de l'accord de collaboration relatif audit projet intitulé « OECD NUCLEAR ENERGY AGENCY (NEA) FIRE INCIDENT RECORDS EXCHANGE PROJECT (OECD/NEA FIRE) - PHASE SEVEN 2023 – 2025» et dont la référence interne IRSN est 2023-0028, pour la durée dudit projet et en particulier :

- la signature des procès-verbaux du Management Board ;
- l'approbation des modifications des conditions techniques et/ou financières au travers de la modification des annexes B et C de l'accord de coopération en accord avec les dispositions dudit accord ;
- la prolongation de l'accord de collaboration en accord avec les dispositions dudit accord.

Article 2

Le délégataire doit rendre compte au délégant des signatures effectuées en vertu de la présente décision.

Article 3

La présente décision prend effet à compter de la date de sa publication sur le site internet de l'IRSN.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le

Le Directeur général de l'IRSN
Jean-Christophe NIEL